



## L'INDICE DE TRAITEMENT BRUT - GRILLE INDICIAIRE DES MILITAIRES ÉVOLUE PEU AU PREMIER TRIMESTRE 2021

Indice de traitement brut - grille indiciaire des militaires (ITB-GI-M)

### +0,1 % POUR L'ITB-GI-M AU PREMIER TRIMESTRE 2021

Par rapport au quatrième trimestre de 2020, l'ITB-GI-M augmente de +0,10 % au premier trimestre 2021 du fait de la poursuite des revalorisations des grilles indiciaires pour atteindre la cible du protocole PPCR (*Parcours professionnels, carrières et rémunérations*). Pendant ce trimestre, les modifications concernent les majors en échelon exceptionnel, et la plupart des militaires du rang, pour des hausses allant de 1 à 5 points d'indice brut. Ainsi, l'ITBGI des militaires du rang progresse de +0,23% au cours de ce premier trimestre (**Figure 1**).

François-Xavier LEPINE  
Chargé d'études  
à L'Observatoire Économique de la Défense



Figure 1 : Évolutions de l'ITB-GI-M

%

	Glissement trimestriel				Glissement annuel*	
	2020				2021	
	T1	T2	T3	T4	T1	T1
<b>Ensemble</b>	<b>0,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,10</b>	<b>0,10</b>
Officiers	1,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-officiers	0,97	0,00	0,00	0,00	0,01	0,01
Militaires du rang	0,61	0,00	0,00	0,00	0,23	0,23
<b>Pouvoir d'achat**</b>	<b>-1,8</b>	<b>-4,8</b>	<b>7,2</b>	<b>0,8</b>	<b>-0,7</b>	<b>2,0</b>
<b>Valeur du point d'indice Fonction publique</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Indice des prix à la consommation (hors tabac)</b>	<b>-0,19</b>	<b>0,03</b>	<b>0,25</b>	<b>-0,28</b>	<b>0,54</b>	<b>0,53</b>
<b>Indice des prix à la consommation (yc tabac)</b>	<b>-0,10</b>	<b>0,13</b>	<b>0,25</b>	<b>-0,20</b>	<b>0,57</b>	<b>0,74</b>

\* % d'évolution entre le trimestre de l'année n et le trimestre de l'année n-1.

\*\* Pouvoir d'achat du Revenu Disponible Brut ajusté, données CVS-CJO.

**Champs :**

**IPC** : ensemble des ménages, France,

**ITB-GI-M** : Militaires des armées de l'air, terre et mer (hors forces spéciales, élèves, volontaires, contrôleurs des armées, ingénieurs, musiciens, MITHA, certains emplois fonctionnels d'administration centrale, fonctionnaires et magistrats détachés).

**Sources** : DRH-MD (Grilles indiciaires), Insee, Sdessi (Dgafp), RAE 2018 et 2019 - OED.

L'Observatoire Économique de la Défense diffuse EcoDef par messagerie électronique (format pdf).

Si vous êtes intéressé(e) par cette formule, veuillez adresser un courriel à :

[daf.oed.fct@intradef.gouv.fr](mailto:daf.oed.fct@intradef.gouv.fr)

Découvrez toutes les publications du secrétariat général pour l'administration sur :

**Internet :**  
[www.defense.gouv.fr/sga](http://www.defense.gouv.fr/sga)

**Intranet :**  
[www.sga.defense.gouv.fr](http://www.sga.defense.gouv.fr)

## GRILLES INDICIAIRES UTILISÉES

Les grilles des militaires considérées dans cet ITB-GI concernent 18 grades, subdivisés en échelles et échelons pour déterminer les indices. Les grades, échelles ou échelons pour lesquels des modifications de grille (suppressions, fusions, créations, reclassements...) sont intervenues durant le trimestre sont signalés en orange foncé dans le tableau (**Figure 2**). Aucun changement n'est intervenu au premier trimestre 2021.

**Figure 2 : Grades, échelles ou échelons impactés par des changements de grille au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021**

Corps / grades	Échelle	Échelons Avant	Échelons Après
<b>Officiers</b>			
Général de division ou vice-amiral		1	1
Général de brigade ou contre-amiral		1	1
Colonel ou capitaine de vaisseau		1 à 4 + 1 spécial	1 à 4 + 1 spécial
Lieutenant-colonel ou capitaine de frégate		1 à 5 + 2 exceptionnels	1 à 5 + 2 exceptionnels
Commandant ou capitaine de corvette classe fonctionnelle		1 à 4	1 à 4
Commandant ou capitaine de corvette		1 à 4 + 2 exceptionnels	1 à 4 + 2 exceptionnels
Capitaine ou lieutenant de vaisseau		1 à 5 + 1 exceptionnel	1 à 5 + 1 exceptionnel
Lieutenant ou enseigne de vaisseau de 1re classe		1 à 4 + 1 provisoire	1 à 4 + 1 provisoire
Sous-lieutenant ou enseigne de vaisseau de 2e classe		1	1
Aspirant	04	1 à 7	1 à 7
	03	1 à 5	1 à 5
	02	1 à 2	1 à 2
<b>Sous-officiers</b>			
Major	04	1 à 6 + 1 exceptionnel	1 à 6 + 1 exceptionnel
Adjudant-chef ou maître principal	04	1 à 9	1 à 9
	03	1 à 3	1 à 3
Adjudant ou premier maître	04	1 à 9	1 à 9
	03	1 à 3	1 à 3
Sergent-chef ou maître	04	1 à 7	1 à 7
	03	1 à 5	1 à 5
Sergent ou second maître	04	1 à 7	1 à 7
	03	1 à 7	1 à 7
	02	1 à 2	1 à 2
<b>Militaires du rang</b>			
Caporal-chef ou quartier-maître de 1re classe	04	1 à 8 + 1 exceptionnel	1 à 8 + 1 exceptionnel
	03	1 à 7	1 à 7
	02	1 à 5	1 à 5
Caporal ou quartier-maître de 2e classe	03	1 à 4	1 à 4
	02	1 à 3	1 à 3
Soldat ou matelot	02	UU	UU

Source : Grilles indiciaires (DRH-MD), traitements OED.

## BIBLIOGRAPHIE

- DGAFP – Département des études et des statistiques, Indice de traitement brut - grille indiciaire (ITB-GI) 1<sup>er</sup> trimestre 2021, Stats Rapides, juin 2021, à paraître.
- LÉPINE F.-X., « Au troisième trimestre 2020, l'indice de traitement brut des militaires des Armées reste stable », EcoDef Conjoncture, n° 166, OED, novembre 2020.
- Indice de Traitement Brut - Grille Indiciaire des Militaires (ITB-GI-M), Note méthodologique, OED, Juin 2018.

**Prochaine publication : septembre 2021**

### Observatoire Économique de la Défense (SGA/DAF/OED)

Balard parcelle Ouest  
60 Boulevard du Général Martial Valin • CS 21623 • 75 509 Paris CEDEX 15  
Directeur de la publication : Christophe MAURIET  
Rédacteur en chef : Christian CALZADA  
Maquettage et réalisation : OED  
Courriel : daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

ISSN 2431-6148 : Ecodef (En ligne)

www.defense.gouv.fr/sga